

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 décembre 2016:

Délibération n° 2016 – 13/12/2016 – 19

Paramétrages de l'application Admission Post-Bac session 2017 : modifications

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 5 décembre 2016

Après en avoir délibéré

Approuve avec 21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions :

la modification des capacités d'accueil pour la Licence Sciences et Techniques (la capacité devient indicative).

Dijon, le 14 décembre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Modification des capacités

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Modification des capacités - CFVU 05/12/16 - CA du 13/12/16

SESSION 2017

Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
---------------	---------	-------------	-------------	--------------------	------------------------------------	-----------------

INFORMATION ET COMMUNICATION	⇒	Ce qui a été voté	Limitée	80	5	10	95	15	110
	⇒	Ce qui est proposé	Limitée	60	2	3	65	15	80

SCIENCES ET TECHNIQUES (Portail pour les 5 mentions : Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur)	⇒	Ce qui a été voté	Limitée	252	63	45	360	90	450
	⇒	Ce qui est proposé	Indicative	300	30	20	350	100	450

CFVU du 5 décembre 2016

Vote n° 1 : adoption de nouveaux paramètres pour la Licence Information Communication, tels que présentés en séance :

7 Contre
14 Abstentions
11 pour

Vote n° 2 : adoption de nouveaux paramètres pour la Licence Sciences et Techniques, tels que présentés en séance :

avis favorable moins 2 abstentions